

PLAN D'ACTION QUÉBEC-RÉGIONS

(BILAN AU 5 SEPTEMBRE 2003)

TABLEAU SOMMAIRE D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

	Nombre total d'engagements inscrits au plan d'action	Réalisé	Réalisation partielle	En voie de réalisation	En continu	Non amorcé	Retiré
Thème 1 : La prospérité économique	75	9	10	20	31	1	4
Thème 2 : La vitalité des milieux	89	15	19	35	16	2	2
Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement	33	5	3	12	3	10	0
Total :	197	29	32	67	50	13	6

Il est à noter qu'à la suite du Budget déposé le 12 juin dernier, 6 engagements gouvernementaux pris lors du Rendez-vous national des Régions devront être revus ou abandonnés. La mise en œuvre de 97 % des engagements se poursuivra.

- **État de situation des engagements**

Voici quelques statistiques sur l'état d'avancement des engagements adoptés par le gouvernement :

État d'avancement	Au 15 février 2003	Au 5 septembre 2003
Sont déjà réalisés	8 %	15 %
Sont amorcés	84 %	76 %
Ne sont pas amorcés	8 %	6 %
Ont été retirés	-	3 %

Entre le 15 février et le 5 septembre 2003, le taux de réalisation des engagements gouvernementaux a presque doublé, passant de 16 à 29 engagements réalisés.

- **Thème « prospérité économique »**

Sur les 71 engagements que le gouvernement compte poursuivre, **86 %** font l'objet de travaux et **13 %** sont déjà réalisés.

- **Thème « vitalité des milieux »**

Sur les 87 engagements que le gouvernement compte poursuivre, **80 %** font l'objet de travaux et **17 %** sont déjà réalisés.

- **Thème « capacité d'agir sur son propre développement »**

Sur les 33 engagements que le gouvernement compte poursuivre, **76 %** font l'objet de travaux et **15 %** sont déjà réalisés.

DES RÉSULTATS CONCRETS POUR CHACUN DES THÈMES

THÈME 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Deux grands chantiers ont été mis en oeuvre à l'intérieur de ce thème.

CHANTIER 1 : REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

(Engagement 15.08)

Ce chantier est piloté par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP).

- Créée en décembre dernier, la **Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources** avait pour mandat d'analyser le niveau actuel des redevances liées à la mise en valeur des ressources naturelles et, conséquemment, de proposer un plan d'action visant à maximiser, pour les régions ressources et les MRC ressources, les retombées économiques.
- Neuf audiences publiques se sont déroulées entre le 23 janvier et le 21 février 2003. Une rencontre a été tenue dans chacune des sept régions ressources, une rencontre a été consacrée aux trois MRC ressources et une rencontre s'est tenue à Québec pour les organismes centraux. Près de 170 mémoires et 1 200 propositions ont été déposés devant la Commission.
- La Commission a déposé son rapport au ministre des Ressources naturelles le 4 avril 2003. Celui-ci comporte 23 recommandations.
- L'intégration du secteur de la faune aux responsabilités du MRN donne suite à l'une des recommandations de la Commission. Par ailleurs, le MRNFP compte présenter au Conseil des ministres, dans les prochains mois, une politique de partage équitable des redevances sur les ressources naturelles.

CHANTIER 2 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ACCORD

(Engagements 02.01 à 02.19)

Ce chantier est piloté par le ministère du Développement économique et régional – Régions.

- Des ententes de principe ACCORD ont été signées avec les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des Laurentides et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Les régions de la Côte-Nord, de l'Outaouais, du Nord-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de la Montérégie et du Centre-du-Québec ont terminé leurs travaux en vue de la signature d'une entente de principe ACCORD.
- Les travaux menant aux stratégies et plan d'action pour chacun des créneaux ont débuté dans les régions ayant signé leur entente de principe. Pour certains créneaux, les travaux seront complétés pour décembre 2003.
- Dans le cadre du Budget 2003-2004, le financement du projet ACCORD a été assuré afin de soutenir les travaux des comités régionaux ACCORD.

D'autres réalisations concrètes

- **Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse et développement de parcs éoliens** (Engagements 02.27 et 02.28)

Le 5 mars 2003, le Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse a été adopté. Tel que prévu au règlement, Hydro-Québec Distribution a lancé, le 12 mai 2003, un appel d'offres pour un bloc d'énergie éolienne lié à l'implantation des installations d'assemblage de turbines éoliennes au Québec à partir d'une capacité installée totale de 1 000 mégawatts. Un décret précisant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie a également été adopté. Ce décret vise la maximisation des retombées économiques dans la MRC de Matane et dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en matière d'emplois et d'investissements.

Par ailleurs, le 15 avril dernier, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'achat d'un bloc d'énergie produit avec de la biomasse à partir d'une capacité installée de 100 MW.

Également, le MRNFP élabore actuellement un programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

- **Diffusion de l'information sur le marché du travail dans le milieu scolaire** (Engagement 03.02)

Le site Web d'information sur le marché du travail (IMT en ligne) développé par Emploi-Québec est accessible depuis le 31 mars 2003. Cet outil permet notamment aux internautes d'avoir accès à l'information sur les perspectives professionnelles et sur les carrières ou métiers qui seront les plus en demande au cours des prochaines années.

Par ailleurs, Emploi-Québec prépare un plan de communication pour mieux rejoindre les étudiants du secondaire et les parents en vue d'une diffusion massive auprès de ces clientèles de l'information sur les métiers et carrières en forte demande.

- **Augmenter le nombre de personnes qui participent à la formation de base** (Engagement 03.07)

Pour l'année 2002-2003, une augmentation du nombre de nouvelles participations en formation de base a été observée dans 15 des 17 régions. À la fin du mois de mars 2003, 2 292 nouvelles participations de plus que l'an dernier à la même période avaient été inscrites en formation de base, soit une hausse de 7,3 %. Cette hausse surpasse l'objectif visé qui était une augmentation de 2 000 nouvelles participations.

- **Aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural** (Engagement 04.01)

Ce programme du ministère des Transports (10 M \$ sur 5 ans) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Il permet de couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation encourus par les services de transport ruraux mis sur pied par les MRC, ce qui devrait permettre aux milieux locaux de mieux organiser les services en fonction de leurs besoins.

- **Réduction des tarifs aériens en région** (Engagement 04.06)

L'entente du ministère des Transports avec Air Canada visant à offrir des sièges à prix abordables est en vigueur depuis le 7 janvier 2003. Un comité interministériel a été créé afin de s'assurer d'un mécanisme de transition dans l'éventualité où Air Canada devrait modifier ou arrêter ses services aériens régionaux.

- **Exemption fiscale sur les gains de capital pour les pêcheurs** (Engagement 05.09)

Une nouvelle mesure d'exemption fiscale pour gains en capital a été adoptée en décembre 2002 afin de faciliter le transfert de propriété des entreprises de capture et de favoriser la relève du secteur des pêches et aquaculture. On évalue qu'environ 180 pêcheurs se prévaudront de la mesure au cours des cinq prochaines années.

- **Accès des programmes de financement de l'industrie agroalimentaire à toutes les régions ressources** (Engagement 5.10)

Le MAPAQ a réservé un budget de 50 K \$ en 2003-04 pour les projets du Nord-du-Québec dans le programme *Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaires dans les régions-ressources et dans des territoires ciblés 2002-2006*.

- **Attribution de baux de bleuetières de type forêt/bleuet sur les terres publiques** (Engagement 05.11)

Une version préliminaire du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière a été soumise par le MRNFP pour consultation à quatre-vingt-dix organismes concernés. Cette démarche s'est terminée le 31 janvier 2003. Une nouvelle version du projet de programme est complétée et elle sera soumise prochainement aux ministères et organismes concernés pour validation préalablement à sa transmission au Conseil des ministres.

THÈME 2 : LA VITALITÉ DES MILIEUX

Deux chantiers ont été mis en branle relativement à ce thème.

CHANTIER 3 : ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE EN RÉGION

Ce chantier est piloté par le ministère de l'Éducation.

- Des mesures sont en voie d'élaboration pour offrir une formation plus adéquatement reliée aux besoins du marché du travail, et plus particulièrement aux créneaux d'excellence retenus dans le cadre des projets ACCORD (plusieurs engagements du bloc 3);
- Les établissements universitaires seront vraisemblablement amenés à présenter des projets pilotes d'utilisation des technologies de l'information et des communications pour promouvoir des façons novatrices de dispenser l'enseignement (engagement 09.01).
- Le paramètre région déjà inclus dans la formule de financement des universités a été révisé, octroyant 3,5 M \$ supplémentaires pour 2002-2003 aux universités en région (engagement 10.11);

CHANTIER 4 : RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Ce chantier est piloté par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

- Des ententes spécifiques en immigration ont été signées pour la région du Bas-Saint-Laurent en novembre 2002, pour la région des Laurentides et pour celle de l'Abitibi-Témiscamingue en mars 2003, ainsi que pour celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean en avril 2003. De plus, des ententes en matière d'immigration ont été conclues avec la Ville de Sherbrooke en décembre 2002 et avec la Ville de Québec en mars 2003. Le ministère respectera les ententes déjà signées, mais il pourra être nécessaire d'y apporter certains ajustements à la suite de l'adoption des plans d'action régionaux. De nouvelles ententes pourront être prévues dans les plans d'action régionaux, lorsque requis. (Engagement 13.06)
- Les normes du Fonds d'initiatives régionales en immigration (FIRI), dont le budget pour 2003-2004 est de 3,5 millions \$, ont été approuvées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les premiers projets déposés dans le cadre de ce programme sont à l'étude. De plus, le ministère travaille actuellement, en collaboration avec les acteurs socioéconomiques des régions, à la rédaction de plans d'actions régionaux. Ces plans d'action, qui seront rendus publics au plus tard en décembre 2003, proposeront des mesures concrètes et viseront notamment les objectifs suivants :
 - ✓ arrimer la sélection des personnes immigrantes aux besoins de main-d'œuvre des régions;
 - ✓ accompagner les personnes immigrantes établies en région en vue d'accélérer leur insertion socioprofessionnelle;
 - ✓ faciliter l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes à leur nouveau milieu de vie;
 - ✓ attirer davantage d'immigrants de la région métropolitaine de Montréal dans la Capitale-Nationale et les autres régions du Québec.

Des projets issus de ces plans d'actions pourront être financés par le FIRI. (engagement 07.13);

- Un comité fédéral-provincial a enclenché ses travaux dans le but d'étudier des mécanismes de traitement accéléré des demandes d'immigration permanente d'étudiants et de travailleurs temporaires déjà installés dans une région ou ailleurs sur le territoire en vue d'assurer un meilleur arrimage entre la sélection des personnes immigrantes et les besoins de main-d'œuvre des régions. (engagement 7.12)

D'AUTRES RÉALISATIONS CONCRÈTES

- **Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)** (Engagements 08.10 et 08.12)
Les conventions d'aide financière sont signées avec les 19 forums jeunesse régionaux et les premiers crédits prévus, tant pour le fonctionnement des forums jeunesse régionaux que pour le FRIJ, leur ont été versés en avril 2003. Les forums ont reçu 4 280 K\$ en 2002-2003 et recevront 720 K\$ en 2003-2004 pour le FRIJ.
- **Villages branchés du Québec**
(Engagement 09.02)
Une tournée nationale d'information a eu lieu en novembre et décembre 2002. Dix projets ont été acceptés pour une aide totale de 30 763 584\$. Dix autres projets sont en analyse, pour une aide financière estimée de 31 366 093 \$.
- **Développement des services de garde**
(Engagement 09.04)
Pour 2002-2003, l'objectif de développement a été dépassé. Ainsi, 17 478 places ont été développées alors que l'objectif était de 16 500 places. De ce nombre, 12 321 (70,5%) ont été développées dans les régions autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale.
Pour 2003-2004, l'objectif de développement est de 13 900 places et le gouvernement a confirmé le maintien de l'objectif de 200 000 places selon la planification initiale.
- **Soutien financier et technique aux municipalités et MRC désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour la politique familiale existante**
(Engagement 09.05)
En 2002-2003, 72 municipalités et MRC ont soumis des demandes de soutien et les 59 projets sont subventionnés. De ce nombre, 56 l'ont été dans les régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal. Un montant de 837 339 \$ a été versé dans les régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal sur un total de 957 857 \$. Pour 2003-2004, la mesure est maintenue avec une enveloppe budgétaire comparable.
- **Politique de déplacement des usagers devant se déplacer pour recevoir des soins spécialisés en dehors de leur région d'origine**
(Engagement 09.08)
Pour l'année 2003-2004, des crédits de 4,5 M \$ ont été versés aux régies régionales concernées par l'application de cette Politique de déplacement des usagers.
- **Équité interrégionale en matière de santé et de services sociaux** (Engagement 09.09)
Une Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources a été mise en place et réunit des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des Régies régionales et des associations des établissements.
À ce jour, deux réunions se sont tenues et dès les prochaines semaines, plusieurs comités de travail seront en marche pour approfondir des aspects particuliers, par exemple les modalités de financement des services nationaux. L'échéancier prévu pour établir cette méthode d'allocation des ressources est de deux ans.
- **Accessibilité aux services de santé**
(Engagement 09.11)
D'ici l'été 2004, plus de 1 000 médecins devraient s'être constitués en une centaine de GMF, ce qui devait permettre à près de deux millions de Québécoises et de Québécois d'avoir accès à des conseils professionnels de santé 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- **Culture en région**
(Engagement 09.19)
La ministre de la Culture et des Communications avait annoncé l'ajout d'une somme de 1 M\$ à celle de 1,9 M\$ déjà investie en région pour 2002-2003; cette annonce devait permettre la signature de 37 nouvelles ententes de développement culturel avec les municipalités et ententes spécifiques. Les crédits ayant été confirmés, le ministère entend intensifier les négociations visant la signature des nouvelles ententes de partenariat avec les municipalités.

- **Formation artistique de qualité en région**

(Engagement 09.21)

Une aide ponctuelle d'urgence de 100 000 \$ a été octroyée aux organismes de formation et des expériences pilotes ont débuté en Outaouais et dans le Bas-Saint-Laurent.

- **Développement de nouveaux modèles de services éducatifs en région** (Engagement 10.02)

Réalisé en collaboration avec le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), le projet-pilote *L'école éloignée en réseau* permet à trois écoles éloignées, situées à Rivière-à-Pierre (Portneuf), Saint-Camille (Estrie) et Radisson (Nord-du-Québec), d'utiliser les technologies de l'information et des communications comme soutien à l'apprentissage des élèves.

- **Lutte au décrochage scolaire**

(Engagement 11.01)

Des ententes spécifiques sont déjà signées dans cinq régions (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Estrie, Côte-Nord, Outaouais et Montérégie) et des travaux sont amorcés dans deux autres régions; les régions restantes seront sensibilisées à la problématique et, le cas échéant, invitées à s'impliquer dans une entente spécifique ou administrative.

- **Projets liés à la participation des citoyennes et des citoyens**

(Engagement 11.04)

En 2003-2004, le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire comporte une enveloppe de 250 000 \$ pour les projets de participation citoyenne. Les organisations de toutes les régions pourront déposer des demandes.

- **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

(Engagements 11.09 à 11.11)

Le gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de plan d'action gouvernemental visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion à l'automne 2003. Dans le scénario actuel, l'enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région devrait provenir du Fonds québécois d'initiatives sociales.

- **Participation des femmes au développement régional**

(Engagement 11.15)

Les démarches sont déjà entreprises en vue de l'évaluation et du prolongement du programme *À égalité pour décider* pour 2004-2005.

THÈME 3 : LA CAPACITÉ D'AGIR

Trois grands chantiers se rapportent à ce thème et sont pilotés par le ministère du Développement économique et régional - Régions.

CHANTIER 5 : EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX MODÈLES DE RÉGIONALISATION

(Engagements 14.01 à 14.03)

Une nouvelle approche sera adoptée dans ce dossier en raison de l'intention du gouvernement de mettre en place, au palier régional, une conférence régionale des élus, et de procéder également à une véritable décentralisation vers les MRC et les municipalités locales :

- Les efforts du gouvernement porteront en priorité sur la mise en place des conférences régionales des élus. Le MDER est actuellement à définir une approche qui se voudra la plus ouverte possible et qui permettra à toutes les parties intéressées de faire valoir leur point de vue sur le sujet.
- Le gouvernement compte également amorcer le chantier de la décentralisation au cours de l'automne. Ces travaux seront menés en étroite collaboration avec les élus municipaux, dans le respect de leur volonté et de leur capacité à assumer de nouveaux pouvoirs.

CHANTIER 6 : GESTION EN RÉGION DE PLUS DE 50 % DES BUDGETS D'INTERVENTION DES MINISTÈRES À VOCATION ÉCONOMIQUE ET REDÉPLOIEMENT EN RÉGION D'UN MINIMUM DE 10 % DES EMPLOIS LIBÉRÉS PAR LES DÉPARTS D'EMPLOYÉS RÉGULIERS

(Engagements 13.07, 13.10 et 13.15)

Un groupe de travail, piloté par le MDER - Régions et constitué des ministères concernés a été mis sur pied : MAPAQ, MRNFP, MTQ, MESSF, MDER-IC et SCT. Il s'est donné comme mandat de dresser, dans un premier temps, un état de situation détaillé sur le partage des responsabilités budgétaires entre les gestionnaires centraux et régionaux de chacun des ministères.

L'approche qui avait été retenue en vue de donner suite à cet engagement pourrait être revue, et ce, pour tenir compte des travaux en matière de déconcentration et de décentralisation annoncés dans le cadre du discours inaugural du 4 juin dernier ainsi que du mandat confié à la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale de coordonner l'opération de réingénierie de l'État.

CHANTIER 7 : RÉGIONALISATION ET INTÉGRATION DES FONDS DES CLD ET DES CRD

(Engagements 15.02 à 15.06)

Il a été décidé de reconduire les enveloppes des CLD et des CRD pour une année, soit pour la période 2003-2004, au montant de 28 M\$ pour les CRD et de 62,6 M\$ pour les CLD. Un moratoire d'un an a également été décrété en ce qui concerne le renouvellement du FLI.

Le transfert du résiduel du Fonds de diversification économique des régions, géré par la Société de diversification économique des régions, vers les CRD, est pour sa part effectif à compter de l'exercice financier 2003-2004.

La reconduction de l'enveloppe des CRD et des CLD pour une année s'inscrit dans le contexte de la réflexion qui sera menée par les conférences régionales des élus sur les organismes de développement au palier local et régional.

D'autres réalisations concrètes

- **Allocation de 4 000 baux de villégiature**
(Engagement 14.06)

Un groupe de travail interne a été formé pour élaborer le programme. Les travaux du groupe de travail ont débuté. Le programme d'accélération du développement de la villégiature sur le territoire public est actuellement en élaboration au MRNFP.

Au cours de la période 2003-2006, le MRNFP estime que ce programme contribuera à la création de 600 emplois.

- **Entretien des chemins du domaine de l'État par les MRC**
(Engagement 14.07)

Cette mesure vise à autoriser légalement des MRC à entretenir les chemins forestiers sur les terres du domaine de l'État et à conclure des ententes de financement à cette fin avec les autres utilisateurs.

Les organismes concernés par la proposition ont été consultés et le MRNFP a complété le bilan de la consultation. Le MRNFP compte préparer en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir un projet de loi modifiant les lois municipales nécessaire pour mettre en œuvre cet engagement.

- **Intensifier la délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) aux MRC**
(Engagement 14.08)

Ce programme permet aux MRC concernées de prendre en charge la mise en valeur de certaines TPI contribuant ainsi à la création d'emplois. Depuis le Rendez-vous national des régions, le MRNFP a conclu une convention de gestion territoriale avec les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Bécancour, de l'Érable et de La Côte-de-Beaupré. De plus, il a renouvelé celle avec la MRC de Charlevoix. Enfin, le MRNFP va conclure, dans les prochaines semaines, une convention de gestion territoriale avec la MRC de Pontiac.

- **Accès gratuit au Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT) aux MRC**
(Engagement 14.09)

Ce programme permet aux MRC concernées de consulter toute l'information géographique et descriptive pertinente pour la gestion et l'aménagement du territoire public. Au 13 juin 2003, 59 personnes provenant de 37 MRC ont reçu une formation pour le SIGT. D'autres séances de formation se poursuivront en 2003-2004. L'accès à ce système est gratuit actuellement.

- **Délégation de la gestion du volet II du programme de mise en valeur du milieu forestier**
(Engagement 15.07)

Un projet de loi, incluant cette mesure, est en préparation.

- Désignation des délégataires par les instances régionales en cours.
- Projet d'entente de délégation en cours.
- Mesures de transition en préparation.